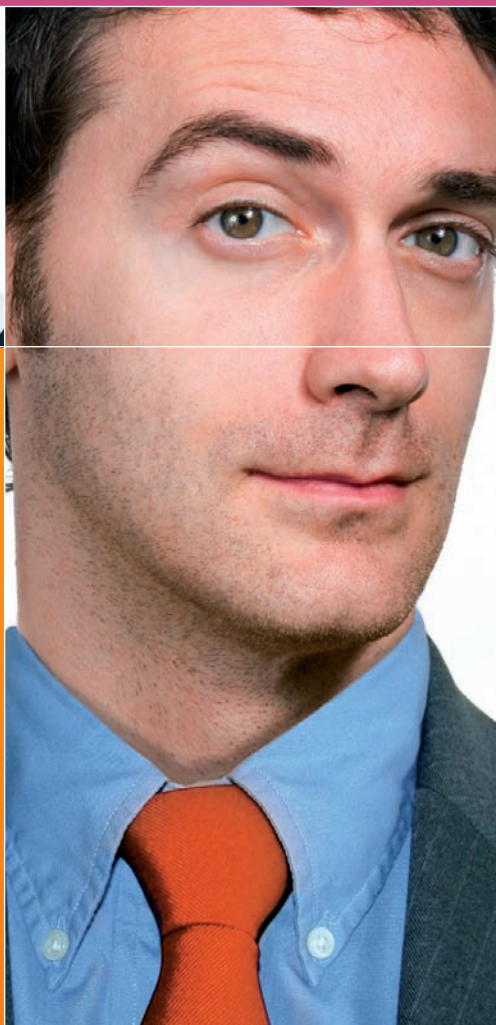




Garanties 2009

APRIL Prévoyance Salariés

[des solutions] pour les salariés



*La prévoyance adaptée aux
besoins des salariés*



APRIL Prévoyance Salariés

La prévoyance adaptée
aux besoins des salariés

Points forts

- Compenser la perte de revenu en cas d'arrêt de travail
- Capitaux ou rente en cas de décès
- Doublement accident
- Rente d'éducation pour les enfants à charge

> Pourquoi souscrire APRIL Prévoyance Salariés ?

1. Compenser la perte de revenu qu'occasionnerait un arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail suite à une maladie ou à un accident, la Sécurité sociale vous verse dans la plupart des cas seulement la moitié de votre salaire.

2. Permettre à vos proches de s'organiser financièrement en cas de décès

En cas de décès, votre famille recevra un capital versé par la Sécurité sociale évalué en fonction de vos revenus dans la limite de 8 577 €*. De plus, si vous n'êtes ni marié ni pacsé, comment votre concubin pourra-t-il financer les droits de succession ? Et vos enfants pourront-ils continuer leurs études ?

*Plafond trimestriel 2009 de la Sécurité sociale.

3. Pallier à l'absence de contrat groupe ou le compléter

Votre employeur n'est pas tenu de vous garantir une couverture complémentaire en prévoyance, sauf en cas de décès si vous avez le statut cadre.

> Pour vous simplifier

APRIL Assistance, accessible 24h/24 et sur simple appel aide vos proches dans les démarches administratives en cas de décès.

La qualité de gestion APRIL Assurances, pour une prise en charge immédiate de vos demandes pour une gestion en 24h maximum, des services gratuits en ligne www.april.fr ...



> Qui peut souscrire APRIL Prévoyance Salariés ?

Les salariés :

- qui ont un contrat à durée indéterminée,
- et qui résident et exercent leur activité professionnelle en France continentale,
- et dont le régime obligatoire est celui de la Sécurité sociale.

Limite d'âge à l'adhésion : 59 ans

Limites d'âge aux prestations : 60 ans pour les garanties IAD, arrêt de travail et invalidité,
70 ans pour les autres garanties dont la garantie décès.

Bon à savoir

48 heures : c'est le délai que vous avez pour informer votre employeur et la Sécurité sociale de votre arrêt de travail dès lors qu'il a été prescrit par votre médecin.

1 an : c'est la durée d'ancienneté minimale que vous devez avoir acquise dans votre entreprise avant de pouvoir bénéficier d'une indemnité complémentaire à celle de la Sécurité sociale (loi n°2008-596 du 25 juin 2008).

66 % : c'est le montant de votre rémunération brute qui vous sera versé par la Sécurité sociale et votre employeur au-delà de 30 jours d'arrêt de travail.

Vos Garanties de base

> En cas de décès

Vous choisissez de laisser à vos proches en cas de décès (maladie et accident) au moins une de ces garanties :

- un **capital** de 10 000 € à 100 000 € (10 niveaux au choix par tranche de 10 000 €).
- et/ou une **rente d'éducation** de 1 000 € à 10 000 €/an (10 niveaux au choix par tranche de 1 000 €). Cette rente est versée jusqu'à la majorité de l'enfant ou pendant toutes ses années d'études, jusqu'à ses 26 ans.
- et/ou une **rente familiale** viagère de 500 € à 5 000 €/an (10 niveaux au choix par tranche de 500 €).

Un plus

Doublement Accident : Vous pouvez renforcer votre garantie de base par cette option qui double le capital versé en cas de décès par accident.

Vos Options

> En cas d'incapacité temporaire totale de travail et d'invalidité

Le **montant maximum d'indemnités versées ne peut pas excéder votre revenu professionnel net fiscal, déclaré l'année précédant le sinistre, déduction faite des prestations versées par tout autre régime de prévoyance ou d'assurance obligatoire ou facultative.**

> En cas d'arrêt de travail

APRIL Prévoyance Salariés vous permet de percevoir des **indemnités journalières de 10 à 80 €** (8 niveaux au choix par tranche de 10€), montant que vous choisissez lors de votre adhésion.

Ces indemnités sont toujours **versées après un délai, appelé franchise de 90 ou 120 jours, jusqu'au 1095^e jour d'arrêt de travail.**

Si votre état de santé n'est pas consolidé au-delà de 1095 jours et que vous ne reprenez pas votre travail, **la rente invalidité prend le relai** pour un montant identique à celui des indemnités journalières, et ce jusqu'à consolidation de votre état.

> En cas d'invalidité

Un médecin expert évalue votre taux d'invalidité selon un barème fonctionnel et professionnel. Vous serez indemnisés **si votre invalidité est supérieure à 33 %**. APRIL Prévoyance Salariés verse une rente mensuelle partielle entre 33 % et 66 % et totale au-delà de 66 % d'invalidité.

Vous choisissez **une rente d'invalidité entre 300 € et 2 400 €** maximum (8 niveaux de rente au choix, chaque niveau correspond à 30 x montant IJ choisi au maximum).

> Règles de souscription des options

- Les garanties incapacité et invalidité doivent être souscrites conjointement,
- Vous pouvez choisir des niveaux de garanties différents en incapacité temporaire totale de travail et en invalidité, mais le niveau souscrit en invalidité doit être inférieur ou égal à celui souscrit en incapacité,
- Le niveau choisi en incapacité/invalidité doit être inférieur ou égal au niveau souscrit pour la garantie décès.

Pour bien comprendre

Vous avez le choix entre 2 formules :

1/ la formule décès

	Décès
et/ou	Capital (jusqu'à 100 000 €)
et/ou	Rente d'éducation (jusqu'à 10 000 €/an)
et/ou	Rente familiale (jusqu'à 5 000 €/an)
	Doublement accident

2/ la formule décès et arrêt de travail / invalidité

	Décès	ou	Arrêt de travail/Invalidité
et/ou	Capital (jusqu'à 100 000 €)	et	IJ (jusqu'à 80 €/jour)
et/ou	Rente d'éducation (jusqu'à 10 000 €/an)	et	Rente d'invalidité (jusqu'à 2 400 €/mois)
et/ou	Rente familiale (jusqu'à 5 000 €/an)		
	Doublement accident		

Formalités médicales

CAPITAL EN EUROS *	AGE A LA SOUSCRIPTION	
	Jusqu'à 54 ans	De 55 à 59 ans
Moins de 50 000 €	Questionnaire de Santé	Questionnaire de Santé
De 50 001 à 135 000 €		+ Rapport Médical
De 135 001 à 170 000 €	+ Rapport Médical	+ Profil sanguin + Analyse d'urines
De 170 001 à 450 000 €	+ Profil sanguin + Bilan viral + Analyse d'urines	+ Bilan viral
De 450 001 à 1 000 000 €	+ Rapport Cardio-vasculaire**	+ Rapport Cardio-vasculaire**
		+ P.S.A. pour les hommes
A partir de 1 000 001 €	Questionnaire Financier Confidentiel, quel que soit l'âge du proposant.	

* Capital à prendre en considération : capital décédé du contrat en cours hors option doublement accident + capitaux des autres contrats de prévoyance souscrits auprès d'APRIL Assurances, à l'exception des contrats Assurance de prêt.

A noter

Si les garanties Rente éducation et/ou familiale sont souscrites, le capital complémentaire pris en compte dans la sélection est :

- 8 fois le montant annuel de la rente éducation par enfant (niveau d'un enfant de moins de 11 ans)
- 15 fois le montant annuel de la rente familiale.

** y compris tracés ECG (12 dérivations).

Profil Sanguin : Numération Formule Sanguine, vitesse de sédimentation, numération plaquettaire, glycémie, créatinine, urée, acide urique, phosphatases alcalines, triglycérides, cholestérol total et HDL, transaminases SGOT et SGPT et gammas GT.

Analyse d'urines : Examen cytot bactériologique des urines et chimie des urines.

Bilan viral : Ag HBs, Sérologie HCV, Sérologies HIV 1 et 2.

P.S.A. : Prostatic Specific Antigen, à demander pour les hommes.

Parcours médical simplifié

Pour effectuer rapidement et sereinement vos formalités médicales nécessaires à la souscription de nos contrats, APRIL Assurances vous conseille de contacter nos deux partenaires, ARM ou CBSA, sélectionnés pour leur sérieux et leur professionnalisme.


Vous disposez ainsi de centres médicaux vous permettant de réaliser toutes les formalités médicales demandées.

- Le rendez-vous est fixé sous 48 heures,
- Vous bénéficiez du tiers-payant et ne faites pas l'avance des frais*,
- Le résultat des analyses est télé-transmis sous 24 heures au médecin-conseil d'APRIL Assurances pour une analyse du dossier plus rapide et un respect total du secret médical.


*Les frais resteront à la charge de l'assuré si les examens pratiqués n'ont pas été sollicités par APRIL Assurances ou si l'assuré ne donne pas suite à sa demande d'adhésion.

ARM (Analyse Risque Médical) est présent dans plus de 185 villes en France métropolitaine et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).

Les centres ARM sont présents dans tous les départements, vous aurez forcément un centre proche de chez vous.

Pour prendre rendez-vous :  **0 810 203 285** (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h30.

CBSA (Centre de Bilans de Santé et d'Assurances) est présent dans 15 grandes villes de France (Paris 16^e, Paris 8^e, Lyon 6^e, Marseille 6^e, Toulouse, Le Havre, Pau, Reims, Grenoble-Meylan, Strasbourg, Lille, Bordeaux, Nantes, Nice).

Pour prendre rendez-vous :  **0 810 332 932** (Coût appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20h30 et le samedi de 8h à 12h30.



APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



Santé et Prévoyance individuelle Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



Assurance de Prêt Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

www.april.fr

[Notre engagement, votre satisfaction]

april
vous

assuré juste et pas juste assuré

- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur www.april.fr

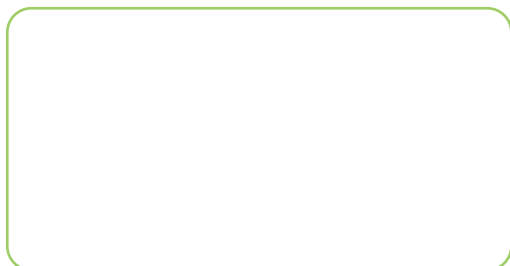
APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

APRIL GROUP propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2,5 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **2 700 collaborateurs et 71 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus
contactez votre assureur-conseil



APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,
Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr

april
ASSURANCES